

"TOMBOLA BONANZA"

Baptême de l'air en Beechcraft Bonanza

Règlement du Tirage au Sort : – 13 juin 2026

1. Organisation

L'association RouteS 77, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un tirage au sort dont les conditions sont détaillées ci-après.

2. Conditions de Participation

La participation est conditionnée à l'achat d'un **tour en voiture** au tarif de **15 €** ou l'achat d'un ticket de « Tombola Bonanza » pour le même montant.

- Chaque achat d'un tour en voiture donne droit à un (1) billet de participation.
- Un ticket de « Tombola Bonanza » est possible pour la somme de 15€.
- La participation est ouverte à toute personne physique majeure.

3. Dotation

Le lot unique mis en jeu consiste en un **baptême de l'air** pour un groupe de deux (2) couples de deux (2) personnes donc **quatre (4) personnes majeures**.

- **Configuration** : Le vol doit impérativement être effectué par les 4 bénéficiaires simultanément (sous réserve des capacités de l'appareil et des conditions de sécurité).
- **Valeur** : Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour un autre lot.

4. Calendrier et Modalités de Vol

- **Date** : La date précise du vol sera fixée unilatéralement par l'Organisateur.
- **Période** : Le vol aura lieu durant un **week-end de l'été automne 2026** selon disponibilités et conditions météorologiques.
- **Report** : En cas de conditions météorologiques défavorables ou de raisons de sécurité, l'Organisateur se réserve le droit de reporter le vol à une date ultérieure.

5. Assurances et Responsabilités

Mention Importante : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident lors du baptême de l'air.

- **Assurance Passagers :** Il appartient exclusivement aux quatre (4) passagers de contracter et de fournir leur propre assurance couvrant les risques liés à cette activité aérienne.
- L'accès à l'appareil pourra être refusé par le pilote si les justificatifs d'assurance ne sont pas présentés le jour du vol.

6. Tirage au sort

Le gagnant sera désigné par un tirage au sort effectué le 13 juin 2026. Il sera contacté directement par téléphone ou email. Si le gagnant ne répond pas sous un délai de 5 jours, un nouveau tirage pourra être effectué.

7. Droit à l'image

Les participants autorisent l'Organisateur à utiliser leur nom et les éventuelles photos prises lors du baptême de l'air pour ses besoins de communication, sans que cela n'ouvre droit à une rémunération.

Fait à Montigny sur Loing le 11 mai 2026

Signature de l'Organisateur

